

PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 Juin 2026 à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 5 Juin à 20 Heures, Le Conseil Municipal de cette Commune dûment convoqué le 29 Mai 2026 s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire Anthony DUBUS.

Présents : Mrs DUBUS Anthony, BIMBAUD Jordan, LAMBERT Richard, CALARD Stéphane, MICHAUD Philippe, COYAT Alain, Mmes BIZET Marianne, GARCIA Martine, TOUZET Amélie, BIMBAUD Isabelle, SERRA MENDES Ghislaine, REDAUD Sophie, LUCAS Audrey .

Absent excusé : Mr TOUZEAU Manuel (1 Pouvoir à Mr DUBUS Anthony)

Absent non excusé Mr BAILLARGEAT Arnaud

Plusieurs personnes assistent à la réunion

Séance du : 05/06/2026

Conseillers en exercice : **15** - Présents : **13** - Pouvoir: **1** - Votants : **14**

Désignation du secrétaire de séance : Mme BIZET Marianne a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer, la séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de Monsieur Le Maire Anthony DUBUS.

1- Approbation du PV de la séance du : 28 Avril 2026

Monsieur Le Maire soumet au vote, ce PV est validé à l'unanimité sans observation

2-Election des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales 'Décret du 21 Avril 2026 portant répartition du nombre de délégués et suppléants :

Conformément aux dispositions du Code Electoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil Municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2026

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret :

A l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégués Titulaires

-Mme BIZET Marianne

-Mr DUBUS Anthony

-Mme GARCIA Martine

Délégués Suppléants

-Mr COYAT Alain

Mme BIMBAUD Isabelle

-Mr BIMBAUD Jordan

Le Conseil Municipal constate les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, proclame élus les candidats ci-dessus désignés, charge Monsieur Le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame La Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur

8- Réalisation d'un emprunt pour la réalisation de travaux à la boulangerie

Dossier reporté au prochain Conseil Municipal

*Monsieur le Maire soumet au vote, voté à l'unanimité

9-Tarifs 2027 :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs 2027

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide les tarifs 2027 ,

Ajouter la taxe de séjour fixée par la CDC MOVA - Tarifs 2027-	
CAMPING	
Redevance par personne	3,10 €
Emplacement toile de tente	3,60 €
Emplacement caravane	4,30 €
Branchement électrique (mai à octobre inclus)	3,10€
Branchement électrique (novembre à avril inclus)	4,30 €
Garage mort	3,10 €
10% de remise après 8 nuitées au camping	
LOCATION DE LINGE	
Option KIT Literie- parure de drap de bain en supplément Lit double 12,00- lit simple 10,00	12,00 €
Parure drap de bain et serviette/personne	8,00 €
MOBIL HOME AU CAMPING MUNICIPAL VILLAGE DES FRUITIERS Location à la semaine	
<u>Haute saison</u> : du 1er Mai au 30 Septembre	
<u>Basse Saison</u> : du 1er Octobre au 30 Avril	
*Forfait chauffage par semaine 1er Novembre au 31 Mars	55,00 €
N° 5 -Mobil-home - sans climatisation 4 couchages HS 405,00€ -BS 305,00€	
MH Super Mercure -sans climatisation -5 couchage HS 430,00€ - BS 330,00€	
MH Super Mercure – avec climatisation- 5 couchages HS 455,00€ -BS 330,00€	
Proposition location minimum 3 jours seulement en Basse Saison Du 1 er Avril au 31 Octobre - la nuit 50,00€	
ENTREE MUSSE DE LA MINERALOGIE	
Adulte	4,00 €

Pass étape CCP	3,00 €
Enfant ou Groupe adultes + 15 personnes	2,00 €
PECHE	
Carte à la journée	7,00 €
Carte à l'année	87,00 €
Carte à l'année (Adhérent Dandinette)	63,00 €
PODIUM	
La réservation +caution 500,00€ + attestation d'assurance	150,00 €
Associations communales (caution de 500,00€+ attestation d'assurance)	GRATUIT
BARNUM (tente de réception)	
La tente de réception 8 x12 m + caution de 1000,00€ + attestation d'assurance + montage/démontage/transport à charge de l'emprunteur + contrôle par cabinet de contrôle après montage à la charge de l'emprunteur (Fournir 1 devis signé)	250,00 €
Associations communales (caution 1000,00€ + attestation d'assurance)	Gratuit
7 Chambres Doubles	
Nuitée pour une personne	45,00 €
Nuitée pour deux personnes	53,00 €
GITE D ETAPE (24 Lits) 2 dortoirs de 12 lits	
Le lit la nuitée	27,00 €
1 APPARTEMENT	
Soit 1 à 4 personnes (nuitée)	95,00 €
Soit 5 à 7 personnes	116,00 €
SALLE D 'ANIMATION (la touche)	
Salle seule	510,00 €
Salle (si réservation gîte étape ou séjour	400,00 €
Habitant commune	400,00 €
SALLE DES FETES (Rue des 4 Chemins)	
Associations communales – Gratuité 1 fois par an	290,00 €
Habitants hors commune	500,00 €
Habitants commune	370,00 €
GITE DE SEILLANT (12 Lits) Gîte de groupe	
Le gîte 12 personnes (la nuitée)	370,00 €

Salle de conférence ½ journée	56,00 €
Journée	106,00 €
Abri randonneurs (max 30 personnes)	82,00 €
LOCATION LOGEMENTS MEUBLES 5 Bis Rue de la font poulard	
T2 Situé au -dessus de la boucherie	
Nuitée + la taxe de séjour	66,00 €
Semaine + la taxe de séjour	255,00 €
T3 situé au dessus de la boucherie	
Nuitée + la taxe de séjour	92,00 €
Semaine + la taxe de séjour	410,00 €
VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (12 vélo)	
1 Jour	25,00 €
2 Jours consécutifs	49,00 €
3 jours consécutifs	72,00 €
4 Jours consécutifs	94,00 €
5 Jours consécutifs	115,00 €
6 Jours consécutifs	135,00 €
Semaine complète 7 jours -	125,00 €
Résidents CHALLAC	100,00€/Mois
Locataires gîtes Mairie et loc camping	10,00€ /jour
CIMETIERE COMMUNAL	
Concession pour 30 ans (au mètre carré)	70,00 €
(1 concession 3 mètres carrés)	
COLUMBARIUM	
Concession de 15 ans (4 urnes)	148,00 €
Concession de 30 ans (4 urnes)	340,00 €
Dispersion des cendres (Jardin du souvenir)	Gratuit

-10 Convention SATESE 2026-2029

La Commune est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de station D'Épuration) du Département de l'Indre pour le suivi de sa station d'épuration.

Le Département de L'Indre, dans le cadre d'un groupement de commande dont il est le coordonnateur, vient de renouveler les marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application de l'article L 3232-1- et R 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Département de L'Indre pour les quatre prochaines années à partir du 1 er Janvier 2026 au 31 Décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

à l'unanimité approuve la convention, Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention

11-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2025 (RPQS)

Le rapport est présenté par Monsieur MICHAUD Philippe.

Point est fait sur l'avancement du projet des travaux et du financement

Après les explications, Monsieur Le Maire soumet au vote, approuvé à l'unanimité

12-Demande de l'EpiSérie Locale pour l'acquisition d'une portion de parcelle AB 107

Il s'agit d'une portion de la parcelle AB 107 avec le puit, partie attenante au commerce de L'EpiSérie locale,

Après discussion, Monsieur Le Maire propose de reporter cette demande au prochain Conseil Municipal manque d'éléments au dossier

*Monsieur Le Maire soumet au vote, approuvé à l'unanimité

13-Désignation des membres de la Commission communale des Impôts directs

Conformément au 1 de l'article 165 du Code Général des Impôts (SGI), une commission communale des impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants pour une commune inférieure à 2000 habitants. Le Maire propose :

Commissaires Titulaires : Mmes DESMAISON Cécile, MARCHADIER Martine, LHORTOLARY Martine, DUBUS Myriam, DUBOIS Geneviève, LAMBERT Claudie,

Commissaires Suppléants : Mrs CAPTON Jean Pierre, PRINCE Claude, BOIDEAU Robert, AUJOUX Jean Jacques, VILLAIN Jean Louis, JEZEQUEL Jean François

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal

*Monsieur Le Maire soumet au vote, approuvé à l'unanimité.

14- Questions diverses :

Madame SERRA MENDES Ghislaine demande à Monsieur Le Maire le rôle d'un Conseiller Municipal au sein du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire
DUBUS Anthony



La Secrétaire
BIZET Marianne